



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12 - INT - 020

Déposé le : 28 AOUT 2012

Scanné le : \_\_\_\_\_

OK  
WR

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

**Les vaches et les prisonniers**

Texte déposé

Le 30 juillet dernier, nous avons appris par la presse que 5 jeunes détenus s'étaient échappés de la prison de la Croisée à Orbe ; à ce jour, ils n'avaient pas été retrouvés et la police poursuivait ses recherches. Beaucoup de nos concitoyens se sont alors inquiétés de la dangerosité de ces prisonniers et auraient souhaités avoir d'avantage d'informations, malgré les vacances d'été. Certains concitoyens se sont posés la question de savoir s'il n'aurait pas été opportun de publier les photos de ces 5 larrons afin de faciliter leur capture. Le SPEN a décidé de ne rien faire sous prétexte de préserver leur sphère privée et personnelle...

Depuis lors, nous n'avons pas eu d'informations pouvant rassurer la population. Dans la presse dominicale du 25-26 août, on apprend que les 5 fugitifs courent toujours ; on apprend également les incroyables défaillances techniques et humaines du système de surveillance :

A cause des vaches pâturent dans le pré joutant le grillage extérieur de la prison et des risques de fausses alarmes que celles-ci peuvent provoquer, la direction de l'établissement a pris la liberté de désactiver le système de détection infrarouge. On apprend également que Madame la Conseillère d'Etat attend le résultat des investigations et de l'enquête administrative pour prendre des sanctions... En attendant, nos 5 galopins galopent toujours dans la nature...

Dès lors, en vertu de l'article LGC 115, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que cette évasion est due à l'arrêt des systèmes infrarouges mis en péril par les vaches pâturant dans le voisinage ?
- 2) Les système infrarouge est-il bien placé, optimisé et est-il tolérable d'avoir des angles morts ?
- 3) Comment les 5 détenus ont-ils pu quitter leur cellule ? Ces cellules sont-elles suffisamment sécurisées ?
- 4) Pourquoi n'existe-t-il pas de système de détection dans les combles ?
- 5) Est-ce que les mesures prises pour retrouver les 5 évadés ont-elles été suffisantes et adaptés ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Surer Jean-Marie

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

JURER  
Jean-Marie

Signature :

Signature(s) :

